République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
D- 2603_001719

ARRÊTÉ n° 2026/03/ 0758

Objet : Délégation de signature accordée à Madame Salima TOUHAMI, adjoint administratif principal de 1ère classe, abroge l'arrêté n°2020/07/1016 du 16 juillet 2020

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R2122-10 ;

VU les élections municipales du15 mars 2026 renouvelant le conseil municipal,

VU la délibération n°2026/03/034 du 22 mars 2026 relative à l'élection du maire,

VU l'arrêté n°2023/10/2012 du 17 octobre 2023 portant avancement à Madame Salima TOUHAMI, au 07ème échelon du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er octobre 2023.

VU la loi organique du 1er août 2016 relative à la réforme électorale et à la création du Répertoire Electoral Unique ;

CONSIDERANT la réforme électorale entrée en vigueur le 1er janvier 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°2020/07/1016 en date du 16 juillet 2020 de Madame Salima TOUHAMI, adjoint administratif principal de 1ère classe est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature permanente est donnée à Madame Salima TOUHAMI, adjoint administratif 1ière classe, pour les documents ci-après :

- La délivrance des certificats d'hérédité ;
- La légalisation des signatures, dans les conditions prévues par l'article L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces présentées à cet effet ;

Article 3 : Dans le cadre de ses fonctions d'état civil, Madame Salima TOUHAMI sera exclusivement chargée des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de changement de prénom, de la transcription et la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, d'enregistrer la conclusion, la modification, et la dissolution du Pacs.

Article 4 : Dans le cadre de ses fonctions relatives au traitement des dossiers en matière électorale et du Répertoire Electoral Unique, Madame Salima TOUHAMI sera chargée de :

- La réception et de l'instruction des demandes d'inscription
- La communication avec les électeurs ou usagers relative aux pièces justificatives
- La délivrance de récépissés de demandes

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au contrôle de légalité, à l'institut National des Statistiques des Etudes Economiques ainsi qu'au service des Elections de la Préfecture de Nîmes

Article 6 : La direction générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 30 MARS 2026

Le maire, 30 MARS 2026

MAIRIE de VAUVERT
GARD

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*.....30 MARS 2026
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*...30 MARS 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....